

"Espace Schengen"

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES ET DES FRANCHISES

ASSISTANCE-RAPATRIEMENT

GARANTIES	MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIES	FRANCHISES
<ul style="list-style-type: none"> Assistance-Rapatricement : Organisation et prise en charge de votre retour ou de votre transport vers un établissement hospitalier Prise en charge des frais supplémentaires de transport des membres de votre famille assurés ou d'une personne assurée vous accompagnant 	Frais réels Frais réels	Aucune
<ul style="list-style-type: none"> Hospitalisation sur place : Prise en charge des frais permettant à un membre de votre famille de se rendre à votre chevet : Trajet aller/retour Frais d'hébergement sur place jusqu'à votre rapatriement 	Frais réels Dans la limite, par jour, de 50 € pendant 10 jours maximum	Aucune
<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux et d'hospitalisation dans le pays de séjour : Frais restant à votre charge (hors frais dentaires) Frais dentaires d'urgence 	Dans les limites suivantes : par personne assurée et par période d'assurance : 30 000 € par personne assurée et par période d'assurance : 150 €	Par sinistre : 30 € pour les frais médicaux et dentaires 10% des frais d'hospitalisation avec un minimum de 30 € et un maximum de 150 €
<ul style="list-style-type: none"> Frais de recherche ou de secours : Frais de recherche Frais de secours 	Dans la limite, par personne assurée et par période d'assurance de : 750 € 750 €	Aucune
<ul style="list-style-type: none"> Assistance en cas de décès d'une personne assurée : Transport du corps Frais funéraires Frais supplémentaires de transport des membres assurés de la famille du défunt ou d'une personne assurée 	Frais réels Dans la limite, par personne assurée et par sinistre de : 1 500 € Frais réels	Aucune
<ul style="list-style-type: none"> Assistance retour anticipé : organisation et prise en charge des frais de transport 	Frais réels	Aucune
<ul style="list-style-type: none"> Assistance juridique dans le pays de séjour : Remboursement des honoraires d'avocat 	Dans la limite, par personne assurée et par période d'assurance de : 750 €	Aucune
<ul style="list-style-type: none"> Assistance « imprévu » : communication avec votre famille ou votre entreprise Événement imprévu : Réservation d'une chambre d'hôtel, voiture de location ou billet d'avion Vol de vos papiers d'identité, cartes de crédit, titres de transport : Organisation de votre retour ou de la poursuite de votre voyage 	Frais réels Les frais engagés restent à votre charge Les frais engagés restent à votre charge	Aucune

RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER

GARANTIES	MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIES	FRANCHISES
Dommages corporels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par sinistre, de 4 500 000 €	Par sinistre : 75 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par sinistre, de 45 000 €	
Tous dommages confondus : Corporels, matériels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par événement, de 4 500 000 €	